

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 1 pouvoir

Date de convocation : **03 octobre 2017**Date d'affichage : **03 octobre 2017**

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la jeunesse à Maringues.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Yves RAILLERE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 163 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT (scrutin secret à majorité absolue)

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Marc CARRIAS.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	13
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Marc CARRIAS	25

**DECIDE de proclamer M. Marc CARRIAS élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.
M. Marc CARRIAS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Didier CHASSAIN.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Didier CHASSAIN	32

**DECIDE de proclamer M. Didier CHASSAIN élu 2^e vice-président et le déclare installé.
M. Didier CHASSAIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Robert IMBAUD.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	11
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Robert IMBAUD	27

DECIDE de proclamer M. Robert IMBAUD élu 3^e vice-président et le déclare installé.

M. Robert IMBAUD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 4^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Stéphane BARDIN.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Stéphane BARDIN	30

DECIDE de proclamer M. Stéphane BARDIN élu 4^e vice-président et le déclare installé.

M. Stéphane BARDIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 5^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Jean-Jacques MATHILLON.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Jean-Jacques MATHILLON	35

DECIDE de proclamer M. Jean-Jacques MATHILLON élu 5^e vice-président et le déclare installé.

M. Jean-Jacques MATHILLON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 6^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Bernard FERRIERE.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Bernard FERRIERE	30

DECIDE de proclamer M. Bernard FERRIERE élu 6^e vice-président et le déclare installé.

M. Bernard FERRIERE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 7^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Christian DESSAPTLAROSE.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Christian DESSAPTLAROSE	33

DECIDE de proclamer M. Christian DESSAPTLAROSE élu 7^e vice-président et le déclare installé.

M. Christian DESSAPTLAROSE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 8^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Stéphane CHABANON.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19
Majorité relative	-

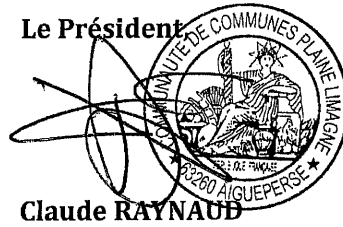
A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Stéphane CHABANON	36

DECIDE de proclamer M. Stéphane CHABANON élu 8^e vice-président et le déclare installé.

M. Stéphane CHABANON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 10 octobre 2017
Le Président,



Le Président

Claude RAYNAUD

